



## City Research Online

### City, University of London Institutional Repository

---

**Citation:** Greer, C. & McLaughlin, E. (2020). « Ça n'est pas la justice » Ian Tomlinson, échec institutionnel et politique médiatique d'indignation. *Semen*, 46(46), doi: 10.4000/semen.12003

This is the published version of the paper.

This version of the publication may differ from the final published version.

---

**Permanent repository link:** <https://openaccess.city.ac.uk/id/eprint/27168/>

**Link to published version:** <https://doi.org/10.4000/semen.12003>

**Copyright:** City Research Online aims to make research outputs of City, University of London available to a wider audience. Copyright and Moral Rights remain with the author(s) and/or copyright holders. URLs from City Research Online may be freely distributed and linked to.

**Reuse:** Copies of full items can be used for personal research or study, educational, or not-for-profit purposes without prior permission or charge. Provided that the authors, title and full bibliographic details are credited, a hyperlink and/or URL is given for the original metadata page and the content is not changed in any way.

---

---

---

City Research Online:

<http://openaccess.city.ac.uk/>

[publications@city.ac.uk](mailto:publications@city.ac.uk)

---



## Résumés

**Résumé :** Cet article contribue à la recherche en sociologie du scandale et montre comment les journaux nationaux, et plus particulièrement les éditoriaux, orientent le débat public vers la responsabilité policière et les erreurs judiciaires. Dans de précédents travaux, nous avons analysé la façon dont les journaux ont couvert et traité le maintien de l'ordre lors du sommet du G20 à Londres en 2009, et le décès de Ian Tomlinson (Greer et McLaughlin, 2010). Nous étudions dans cet article l'étape suivante de l'affaire Ian Tomlinson. Notre sujet porte sur la controverse suscitée par la décision du Service des poursuites judiciaires de la Couronne (Crown Prosecution Service) de ne pas poursuivre le policier fi en train de frapper Tomlinson peu avant qu'il ne s'effondre et décède. Nous montrerons comment la couverture sans relâche par la presse des défaillances institutionnelles commença par cibler le service de police du Grand Londres (Metropolitan Police Service), avant de s'étendre à tout un réseau d'institutions judiciaires pénales. L'affaire Tomlinson offre un aperçu de la nature changeante des relations entre la presse britannique et le pouvoir institutionnel. Il s'agit ici d'un exemple paradigmatique d'une forme politiquement ambitieuse de « journalisme d'attaque », dont la portée s'étend au-delà du système de justice pénale. Dans un marché de l'information et de la communication versatile, la méfiance des journalistes à l'égard du pouvoir institutionnel est à l'origine d'une « politique médiatique d'indignation », qui se caractérise par une « amplification du scandale ».

**Abstract:** This article contributes to research on the sociology of scandal and the role of national newspapers and, more particularly, newspaper editorials in setting the agenda for public debate around police accountability and miscarriages of justice. In previous work, we analysed how citizen journalism framed news coverage of the policing of the G20 Summit, London 2009, and the death of Ian Tomlinson (Greer and McLaughlin 2010). In this article, we consider the next stage of the Ian Tomlinson case. Our empirical focus is the controversy surrounding the Crown Prosecution Service (CPS) decision not to prosecute the police officer filmed striking Tomlinson shortly before he collapsed and died. We illustrate how the press's relentless agenda-setting around 'institutional failure', initially targeted at the Metropolitan Police Service, expanded to implicate a network of criminal justice institutions. The Tomlinson case offers insights into the shifting nature of contemporary relations between the British press and institutional power. It is a paradigmatic example of a politically ambitious form of 'attack journalism', the scope of which extends beyond the criminal justice system. In a volatile information communications marketplace, journalistic distrust of institutional power is generating a 'press politics of outrage', characterized by 'scandal amplification'.

Haut de page

## Texte intégral

Cette traduction est proposée en consultation libre (*free-to-view*) avec l'autorisation des auteurs de *The British Journal of Criminology* et de Global Academic Publishing, Oxford University Press. Pour consulter et citer l'article original : Chris Greer, Eugene McLaughlin, 'This is not Justice' : Ian Tomlinson, Institutional Failure and the Press Politics of Outrage, *The British Journal of Criminology*, Volume 52, Issue 2, 1 March 2012, p. 274-293, <https://doi.org/10.1093/bjcr/azr086>

## Introduction

1 Cet article analyse la construction médiatique de la controverse liée au décès de Ian Tomlinson survenu lors du sommet du G20 à Londres, en avril 2009, à la suite d'une altercation avec la police. Tomlinson était vendeur de journaux ; il s'est effondré puis est décédé au milieu des policiers et des manifestants en rentrant du travail. Il ne participait pas à la manifestation du G20. Le service de police du Grand Londres (*Metropolitan Police Service*, MPS) a déclaré ne pas avoir eu de contact avec Tomlinson avant sa chute et a sous-entendu, en outre, que les manifestants avaient agressé les policiers alors qu'ils tentaient de lui offrir une assistance médicale. Les médias ont d'abord diffusé cette version des événements sans la critiquer outre mesure. Mais l'affaire prit une autre tournure lorsqu'un membre du public remit une séquence vidéo à la presse, preuve de la fausse déclaration du MPS. On y voit, en effet, un policier du Groupe de soutien territorial (*Territorial Support Group*, TSG) entrain de frapper puis de pousser Tomlinson juste avant qu'il ne s'effondre. Nourrie par un flux quotidien de nouvelles images vidéo, de photographies, de témoignages et de commentaires journalistiques, la couverture médiatique qui s'ensuivit contredit directement la position du MPS. Ce scandale intermédiatisé donna lieu à une série d'enquêtes officielles sur le maintien de l'ordre public à Londres et souleva de sérieuses questions quant à la crédibilité et à l'intégrité du MPS.

2 [N.D.T.] *The Thin Blue Line* (originaire du Royaume-Uni) est un emblème utilisé par les forces de l' (...)

2 Lors de précédents travaux, nous avons analysé comment la « structure inférentielle » initiale des médias (Lang et Lang, 1955) associant les manifestants au « problème », et la police à la « mince ligne bleue » de la protection publique (Greer et McLaughlin, 2010), fut déstabilisée puis réorientée. Nous avons montré qu'une série de facteurs aux niveaux micro et macro ont aidé les médias à réorienter de façon collective leur sujet focalisé dans un premier temps sur la « violence des manifestants » vers la « violence policière ». Au niveau macro, il s'agit de la capacité des citoyens dotés des moyens technologiques nécessaires à produire et diffuser des informations ; en temps réel » remettant en question la version « officielle » des événements ; la tendance des journalistes professionnels et citoyens à rechercher et utiliser activement ces informations ; et l'existence d'un marché de l'information et de la communication accordant une grande importance aux informations hostiles à certaines formes de pouvoir institutionnel. Au niveau micro, il s'agit du scepticisme des journalistes quant à la véracité de la version du MPS sur « ce qui s'était passé » qui a façonné les reportages sur le G20 et le décès de Ian Tomlinson.

3 Nous examinerons dans cet article l'étape suivante dans la construction médiatique de l'affaire Tomlinson – c'est-à-dire l'intervalle entre le décès de Tomlinson en avril 2009 et la décision du Service des poursuites judiciaires de la Couronne (*Crown Prosecution Service*, CPS) en juillet 2010 de ne pas poursuivre l'agent du TSG filmé en train de frapper et pousser Tomlinson peu avant sa chute. Au cours de cette période, les médias ont d'abord porté attention à la « violence policière », puis au problème plus large de l'« échec institutionnel » systémique. Notre analyse de l'affaire Tomlinson et de sa couverture médiatique s'avère importante d'un point de vue sociologique pour un certain nombre de raisons. Premièrement, elle offre un aperçu du caractère changeant des manifestations publiques et de la manière dont elles sont contrôlées au Royaume-Uni. Deuxièmement, elle permet de comprendre les éléments clés d'un environnement médiatique en pleine mutation – le décès de Tomlinson est devenu un événement mondial après que les preuves vidéo fournies par les citoyens mirent à bas la version officielle. Troisièmement, elle illustre l'évolution des relations entre les médias, la police et les autres institutions de justice pénale. Enfin, elle montre comment le concept d'« échec institutionnel » constitue un cadre explicatif déterminant dans la construction médiatique de controverses « officielles ». Ces facteurs se conjuguent dans l'émergence de ce que nous appelons ici une politique médiatique d'indignation qui cherche simultanément à attirer un public plus nombreux et à démontrer son pouvoir en matière de mise à l'agenda.

4 Cet article se construit de la façon suivante. En nous appuyant sur les travaux existants en sociologie du scandale et visibilité médiatique, nous commencerons par retracer les grandes lignes de la politique médiatique d'indignation en fonction des transformations technologiques, culturelles et, surtout, économiques de l'environnement journalistique contemporain. Nous analyserons ensuite, de manière empirique, la construction médiatique de l'affaire Tomlinson comme une manifestation spectaculaire d'une politique médiatique collective d'indignation, clairement et explicitement exprimée dans les éditoriaux. Nous démontrerons ensuite l'impact qu'une indignation médiatique continue, au sujet de l'« échec institutionnel » qui a suivi le décès de Ian Tomlinson, a pu provoquer sur le maintien de l'ordre public à Londres. Nous concluons en montrant comment notre analyse peut nous aider à comprendre l'actuelle obsession des médias pour l'échec institutionnel, et le rôle que peut jouer la politique médiatique d'indignation dans le cadre d'une forme plus large et politiquement plus ambitieuse de journalisme qui fixe les priorités médiatiques en Grande-Bretagne.

## La politique médiatique d'indignation

5 Notre analyse s'appuie sur un corpus de recherches explorant, d'une part, la sociologie du scandale et, d'autre part, la place de l'image et de la visibilité dans la vie sociale contemporaine (Brighenti, 2007, 2010 ; Castells, 2009 ; Chouliaraki, 2008 ; Grabe et Kamhawi, 2006 ; Liebes et Blum-Kulka, 2004 ; Lull et Hinerman, 1997 ; Marion, 2010 ; Orgad, 2008 ; Tumber, 1993, 2004 ; Vasterman, 2005). Thompson (2000, 2005) s'est penché sur ces deux questions et, selon lui, la montée de la « visibilité médiatique » est un facteur clé pour expliquer l'importance croissante des scandales dans le discours des médias. Trois transformations majeures se sont conjuguées et il s'avère « *beaucoup plus difficile de fermer les portes de l'arène politique et d'y préserver certains secrets* » (Thompson, 2005 : 47). Premièrement, les nouvelles formes de surveillance électronique rendent plus compliquée la dissimulation des activités les plus privées des personnalités publiques. Deuxièmement, l'évolution de la culture journalistique (ré)légitime le journalisme d'investigation et (ré)autorise la divulgation des secrets des hauts placés. Enfin, la politique de classe idéologique a cédé la place à une « politique de confiance » performative qui met l'accent sur l'intégrité individuelle et la crédibilité des personnalités publiques, et qui accorde une plus grande importance au scandale dans les médias et sur la place publique. Pour Thompson, la visibilité médiatique « *est devenue le moyen principal d'organiser les luttes sociales* » (2005 : 49).

6 Nous nous appuyons ici sur le travail de Thompson et d'autres pour mettre en évidence les effets d'un marché médiatique déstabilisé, qui a choisi de marchandiser les informations accusatoires afin d'assurer sa survie économique. Nous sous-entendons que le scandale peut aussi bien toucher les institutions que les individus les représentant. Tandis que Thompson considère la politique de confiance comme un critère déterminant de la culture politique contemporaine, nous considérons, quant à nous, que la « méfiance » est un critère déterminant de la culture journalistique et du débat public contemporains. En effet, la « méfiance » fournit une base conceptuelle plus solide pour analyser de façon empirique les reportages de presse et, en particulier, ce que nous appelons la « *politique médiatique d'indignation* » (voir aussi Markova *et al.*, 2008). Chacun de ces points mérite que nous nous y attardions un peu.

7L'aspect accusatoire grandissant de la presse nationale britannique a été largement observé, notamment par le biais de certains commentateurs dont le style de reportage se rapproche de « *l'attaque journalistique* » (Barnett, 2002 ; Capella et Jamieson, 1997 ; Lloyd, 2004 ; Milne, 2005 ; Sabato, 1991). L'origine de cette confrontation peut être attribuée au déclin de l'autorité dans les sociétés post-traditionnelles (Fukuyama, 2006 ; Seldon, 2009). Mais, bien qu'elle soit une condition nécessaire, cette évolution culturelle ne suffit pas à expliquer seule la transformation des relations entre la presse et l'autorité. Cette transformation culturelle doit être considérée dans un contexte de profondes mutations économiques. Dans une ère où prolifèrent les médias, les sites d'information multiplateformes, les textes multiformes et un lectorat instable et imprévisible, la pertinence et la viabilité de la presse écrite sont remises en question (Murdoch, 2006).

8Nous devons bien faire la différence entre la presse écrite contemporaine et le journalisme audiovisuel, pour comprendre notre intérêt pour la presse écrite. Malgré la prédominance de la télévision en tant que source d'information mondiale, l'« étiquetage » des informations nationales reste entre les mains des journalistes de la presse écrite. Si historiquement les journaux ont établi « *ce qu'est l'information* » (Halloran *et al.*, 1970 ; Klínenberg, 2005 ; Lang et Lang, 1983), nous pensons que la lutte actuelle pour leur survie économique les a contraints de publier des titres accrocheurs en lien avec des événements dramatiques et de fixer des priorités dans l'actualité. Le scandale médiatisé fait donc l'objet d'un double processus. L'attrait commercial de plus en plus fort pour les scandales en a renforcé la valeur culturelle dans l'actualité. Castells (2009 : 247) souligne que « *l'infodivertissement utilise le scandale comme matière première pour attirer le public* » (voir aussi Postman, 1987). Cependant, alors qu'un « *vent de crises souffles sur la presse écrite* » (Rusbridger, 2008), elle est contrainte de prendre les plus grands risques, d'outrepasser les limites légales et culturelles pour fournir « *du contenu à lire, à acheter* » (Murdoch, 2006). Marr (2004) et d'autres ont également observé un rapprochement entre les tabloïds britanniques et les grands journaux (voir aussi Bromley, 1998 ; Franklin, 1997). Comme l'ont révélé de récentes enquêtes sur le piratage téléphonique, dans un univers médiatique hypercompétitif où « il faut faire ce qu'il faut » pour fournir de l'information 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, c'est la presse nationale britannique qui a le plus activement saisi l'attrait à la fois culturel et commercial du scandale.

9Les preuves d'une plus grande popularité culturelle, commerciale et professionnelle des scandales mis au jour dans la presse sont nombreuses. Par exemple, le *Daily Telegraph* vu ses ventes et son trafic Internet augmenter de façon substantielle suite à son enquête sur les députés profitant de leurs fonctions officielles pour s'enrichir personnellement, et a remporté une série de récompenses lors du Prix de la presse 2010, dont celles de « journal de l'année », « scoop de l'année » et « journaliste de l'année » (<http://news.bbc.co.uk/1/hi/uk/8584356.stm>). En décembre 2010, le Guardian et le New York Times ont vu leur lectorat s'accroître considérablement à travers le monde grâce à leur association avec Wikileaks et la diffusion de 390 000 rapports militaires américains classés « secrets » sur la guerre en Irak. En recevant le prix du « journal de l'année » lors de la remise des prix de la presse 2011, Alan Rusbridger, rédacteur en chef du Guardian, a désigné le scandale Wikileaks comme un événement majeur ([www.guardian.co.uk/media/2011/apr/06/guardian-times-win-big-press-awards-2011](http://www.guardian.co.uk/media/2011/apr/06/guardian-times-win-big-press-awards-2011)). Le *Guardian* est en passe de remporter d'autres prix pour le rôle crucial qu'il a joué dans la révélation du type et de l'ampleur du piratage téléphonique à News International. Ces histoires ont, bien sûr, été largement traitées à la télévision et à la radio. Mais ce sont quelques journaux qui les ont révélées et qui, à bien des égards, se les sont « appropriées ». La dramatisation du scandale a toujours été médiatiquement digne d'intérêt et, fondamentalement, fait sens au niveau commercial. Selon nous, elle est devenue aujourd'hui un impératif économique.

10Les recherches existantes démontrent comment le nombre croissant des politiques mises en place pour gérer la réputation ou l'image d'un individu a encouragé les médias à enquêter sur l'intégrité, la compétence ou la crédibilité des individus exerçant un pouvoir dans le domaine public (Campus, 2010 ; Castells, 2009 ; Davis, 2002 ; Gambetta, 1988 ; Kane, 2001 ; Karvonen, 2010). Notre recherche montre qu'il est également nécessaire d'étudier les enquêtes des médias menées sur l'intégrité, la compétence ou la crédibilité des institutions publiques. Dans le but de satisfaire un public « *très sensible aux nouvelles négatives* » (Grabe et Kamhawi, 2006), les antennes journalistiques s'avèrent de plus en plus attentives à la notion d'« échec institutionnel ». À son tour, l'échec institutionnel devient un trope explicatif majeur et un déterminant clé de la qualité de l'information des reportages contemporains. Contrairement aux scandales individualisés, l'échec institutionnel est le résultat de problèmes systémiques qui ne peuvent pas s'expliquer par la seule présence de quelques « pommes pourries », ou se résoudre par des excuses purement symboliques, des démissions ou des réformes. Il nécessite un changement fondamental ou, tout du moins, la démission de ceux figurant au sommet de la hiérarchie. Alors que la pratique consistant à poursuivre les mécréants a toujours été une priorité médiatique, celle consistant à accuser des institutions dans leur globalité d'échec systémique constitue une forme plus ambitieuse de mise en agenda journalistique.

11Peu de recherches empiriques ont été menées pour comprendre les raisons d'une telle réceptivité du public aux histoires d'échec institutionnel. Le manque d'égards vis-à-vis de l'autorité, comme nous l'avons mentionné plus haut, fournit un début de réponse. Il en va de même des attentes croissantes caractéristiques du citoyen-consommateur (Needham, 2003 ; Power, 1999). Les partis politiques usent de plus en plus de la surenchère électorale et finissent par avancer des promesses qu'ils ne peuvent pas tenir dans l'unique but de gagner des voix. Les gouvernements se retrouvent surchargés et ne peuvent satisfaire leurs engagements alors que les attentes du public sont irréalistes (Ericson et Stehr, 2000). Le cynisme du public se manifeste alors par une implication moindre dans les modalités politiques formelles (Castells, 2009) et par une soif consumériste et apparemment insatiable de scandales et d'histoires en lien avec l'échec institutionnel. Cet échec institutionnel intermédiatisé, englobant à la fois les individus et les organisations, constitue le corps de l'analyse présentée dans cet article. Chacun de ces facteurs mis en corrélation – la valeur culturelle du scandale dans un contexte de cynisme public et de moindre considération envers l'autorité, la valeur commerciale du scandale dans un marché de l'information et des communications à la concurrence impitoyable, et le développement de concepts du scandale dans un contexte de changements – s'articule autour du noyau théorique et empirique du présent article : l'émergence d'une politique médiatique d'indignation.

12La politique médiatique d'indignation représente la force motrice d'une grande partie de la presse écrite. Ces reportages au style hyperaccusateur et hautement normatif sont motivés par la conviction que « l'échec institutionnel » est endémique à la gouvernance contemporaine et que « l'injustice institutionnalisée », dont nous sommes potentiellement tous victimes, en est le résultat. Elle part du principe que le pouvoir institutionnel est mal utilisé, que les pratiques institutionnelles ne permettent pas d'atteindre les objectifs fixés et que les leaders ne sont pas dignes de confiance. Elle est animée par la conviction que la responsabilité institutionnelle est à la fois nécessaire et envisageable. La politique médiatique d'indignation est l'antithèse journalistique du désengagement public et de l'apathie politique. Elle ne se caractérise pas par un manque d'intérêt, mais par une surveillance et un bouillonnement extrêmes, non par le détachement ou la désillusion, mais par une forme d'indignation morale vertueuse qui s'articule inflexiblement avec le mécontentement public. Un tel mécontentement pourrait faire écho auprès d'un lectorat ciblé. Mais, dans un environnement multimédia défini par le choix des consommateurs, la politique médiatique d'indignation vise à générer et à définir de façon simultanée un « *intérétpublic* » plus large (cf. Livingstone et Markham, 2008 ; Norris, 2000). Il s'agit par définition de réinterpréter le devoir historique du « quatrième pouvoir » que représentent les médias, à l'aide d'un nouveau modèle commercial.

13La « *frénésie* » journalistique (Sabato, 1991) que suscite la révélation réussie d'actes répréhensibles peut facilement déboucher sur un « *procès médiatique* » (Greer et McLaughlin, 2011b), où les personnalités publiques peuvent être assignées en justice et démisées de leur fonction. Mais, alors que les scandales personnels et les cas de « procès médiatiques » qui en découlent restent par définition exceptionnels, la politique médiatique d'indignation représente la normalité et la routine – la manifestation quotidienne de l'opposition et de la méfiance journalistiques qui, selon nous, caractérisent de plus en plus la relation entre les journaux et le pouvoir au Royaume-Uni. Elle peut être influencée par les couleurs d'un parti politique, mais en fin de compte dans un marché volatil, elle n'a d'égards que pour le résultat final. La politique médiatique d'indignation atteint son paroxysme lorsqu'elle devient une structure inférentielle dominante « collective » à tous les sites et toutes les plateformes médiatiques, étayée par des preuves visuelles. Les reportages sur l'affaire Ian Tomlinson et la décision du CPS de ne pas poursuivre l'agent du TSG filmé en train de frapper Tomlinson contenaient ces éléments, et sont un exemple significatif de la politique médiatique d'indignation en actes.

## Données et sources d'information

3 La base de données LexisNexis contient des lacunes importantes : les petits articles et, plus précisément (...)

14Pour mener cette analyse, nous avons réuni un ensemble de données à partir d'une série d'informations disponibles en ligne et hors ligne, en nous focalisant principalement sur la presse nationale et la presse londonienne. La première étape du processus de recherche fut de recueillir quotidiennement un échantillon d'exemplaires papier de journaux grand public publiés lors des manifestations du G20 et de l'affaire Tomlinson (mars 2009-août 2010). Notre échantillon se compose des journaux suivants : le *Daily Express* et le *Sunday Express*, le *Daily Mail* et le *Mail on Sunday*, le *Daily Mirror* et le *Sunday Mirror*, le *Guardian* et le *Observer*, le *Independent* et le *Independent on Sunday*, le *Sun* et le *Newsworld*, le *Telegraph* et le *Sunday Telegraph*, le *Times* et le *Sunday Times*. Ces documents englobent un large spectre, des journaux grand format aux tabloïds, à tendance politique de gauche comme de droite. Le *London Evening Standard*, principal journal londonien, et le *Metro*, un des journaux londoniens distribués « gratuitement », font également partie de l'échantillon. Les sites web des journaux et la base de données LexisNexis ont été consultés régulièrement afin de bénéficier d'un ensemble de données exhaustif et de compléter notre échantillon les jours où nous n'avons pu obtenir certains journaux. En plus de l'analyse des journaux, nous avons consulté et, lorsque cela était possible, enregistré des reportages télévisés, certains programmes clés étant accessibles par Internet « sur demande ». La seconde étape de nos recherches consista à analyser les rapports et les communiqués de presse officiels rédigés sur le maintien de l'ordre lors du sommet du G20 et sur la mort de Ian Tomlinson. Nous avons également croisé nos données avec celles figurant sur le site web de la famille de Ian Tomlinson afin de suivre l'intermédiatisation de l'affaire au-delà des reportages médiatiques ([www.iantomlinsonfamilycampaign.org.uk](http://www.iantomlinsonfamilycampaign.org.uk)).

15Nonobstant notre mise en garde méthodologique concernant l'exhaustivité de la base de données LexisNexis (voir note 3), ce service en ligne peut fournir des indicateurs quantitatifs utiles, bien qu'imparfaits, quant à l'intérêt des journaux pour certains événements et certaines procédures. Durant les 480 jours qui se sont écoulés entre le 1<sup>er</sup> avril 2009, jour du décès de Ian Tomlinson, et le 24 juillet 2010, le lendemain du jour où le CPS annonça que le policier filmé en train de frapper Tomlinson juste avant sa chute ne ferait pas l'objet de poursuites, nous avons relevé la présence de 777 articles sur l'affaire dans notre échantillon.

16Le tableau 1 présente la répartition quantitative du traitement médiatique de l'affaire dans les journaux de l'échantillon et permet, plus précisément encore, de comparer l'intérêt médiatique et la place qu'occupe l'affaire Tomlinson dans les différents journaux. Nous observons, par exemple, que *The Guardian*, qui a d'abord révélé l'affaire puis se l'est « appropriée », lui a consacré de loin le plus grand nombre d'articles. Toutefois, nous nous intéressons ici davantage au type de reportage consacré à l'affaire. Ainsi, bien que notre analyse s'appuie sur l'ensemble du traitement médiatique de l'affaire Tomlinson, nous avons choisi de nous concentrer en particulier sur les « moments clés » qui ont précédé et provoqué la décision du CPS de ne pas engager de poursuites. Cette décision s'est heurtée à une indignation et à une condamnation médiatique collective cristallisant une structure inférentielle dominante autour des notions d'« échec institutionnel » et de « dissimulation institutionnelle ». Ce processus de cristallisation est particulièrement important dans les éditoriaux.

17Les éditoriaux sont une sorte « *d'opinion* » (Fowler, 1991 ; Greenberg, 2000), construit dans l'intention précise d'orienter le débat, la prise de décision et l'action autour de questions d'importance publique (van Dijk, 1996). La décision de mentionner l'affaire dans les éditoriaux indique clairement « *l'importance accordée à l'événement par le journal* » (Hall *et al.*, 1978 : 89). Ils s'organisent suivant deux schémas : l'explication et le plaidoyer, et expliquent pourquoi et comment une question est d'importance politique. Ils présentent le « point de vue personnel » ou l'« opinion » du journal alors que les actualités sont présentées comme objectives et sans jugement (même si dans la pratique elles peuvent ne pas l'être) et que les commentaires reflètent diverses opinions (Hall *et al.*, 1978 : 89). Ce sont dans les éditoriaux, peut-être plus que n'importe où ailleurs dans le traitement médiatique d'un événement, que les paradigmes explicatifs sont sans équivoque. Les éditoriaux « jugent l'événement » (Hall *et al.*, 1978 : 89 ; Martin, 1967), en particulier les actions et les acteurs, et proposent des solutions sous la forme de perspectives, de recommandations, de conseils et d'avertissements (van Dijk, 1998). Ils jouent un rôle essentiel dans les tentatives médiatiques d'établir des structures inférentielles dominantes et de fixer les priorités à l'ordre du jour. Selon nous, ce sont les éditoriaux rédigés à la suite de la décision du CPS qui ont exprimé le plus clairement leur « indignation ».

Titre du journal	Nombre d'articles (suppression des doublons)	Total combiné des quotidiens et portions dominicales
<i>The Guardian</i>	204	226
<i>The Observer</i>	22	
<i>The Times</i>	104	122
<i>The Sunday Times</i>	18	
<i>The London Evening Standard</i>	98	98
<i>The Mirror</i>	59	69
<i>The Sunday Mirror</i>	10	
<i>The Sun</i>	57	57
<i>The News of the World</i>	0	
<i>The Independent</i>	44	55
<i>Independent on Sunday</i>	11	
<i>The Daily Telegraph</i>	40	49
<i>The Sunday Telegraph</i>	9	
<i>The Daily Mail</i>	38	42
<i>The Mail on Sunday</i>	4	
<i>The Metro</i>	30	30
<i>The Express</i>	25	29
<i>The Sunday Express</i>	4	
Total	777	777

Agrandir Original (png, 98k)

Image 1. Tableau représentant l'intérêt médiatique porté à l'affaire Tomlinson entre le 1<sup>er</sup> avril 2009 et le 24 juillet 2010.

## L'erreur judiciaire : de la « violence policière » à l'« échec institutionnel »

18La Commission indépendante des plaintes contre la police (*Independent Police Complaints Commission*, IPCC) a remis son dossier sur Ian Tomlinson au CPS le 4 août 2009. Il incombait ensuite au CPS de décider s'il y avait lieu de poursuivre l'agent (dont l'identité n'était pas encore connue du public) qui a frappé et poussé Tomlinson au sol et, si une poursuite devait s'ensuivre, d'en préciser les chefs d'accusation. Dans les mois qui ont suivi, une série d'incidents se sont enchaînés assurant ainsi l'intérêt médiatique de l'affaire Ian Tomlinson.

19En septembre 2009, le maintien de l'ordre lors du G20 a de nouveau fait les gros titres lorsque le CPS a accusé le sergent Delroy Smellie, un membre du TSG, d'avoir agressé Nicola Fisher. Des images diffusées sur YouTube montrent Smellie en train de frapper Fisher lors d'un recueillement en l'honneur de Ian Tomlinson le 2 avril 2009. Sur les conseils de l'attaché de presse Max Clifford, M<sup>me</sup> Fisher vendit sa version de l'histoire au journal *Express* peu plus tard dans le mois. Elle fut également un témoin clé lors de la tenue du Comité spécial des affaires intérieures (*Home Affairs Select Committee*) sur le maintien de l'ordre lors du G20. La couverture médiatique de cette affaire se renforça en mars 2010, lorsque le juge décida que les preuves démontrant que l'agent du TSG avait fait usage de la force de manière non « approuvée, mesurée ou correcte » n'étaient pas suffisamment probantes (BBC News, 31 mars 2010). La décision de « non-culpabilité » a généré un nouveau débat médiatique sur l'usage légitime de la force par les policiers et sur les tactiques déployées par le TSG pour maintenir l'ordre public. L'acquiescement de Smellie est un nouveau revers pour l'IPCC, qui a ouvert de nombreuses enquêtes suite à des plaintes déposées pour violence policière, mais qui n'a jamais été en mesure d'intenter quelque action disciplinaire contre les agents mis en cause (voir IPCC, 2010a).

4 [N.D.T.] Nous employons ici la traduction française courante du terme anglais « *kettling* » (déclina (...))

20En novembre 2009, l'Inspection des forces de l'ordre de Sa Majesté (Her Majesty's Inspectorate of Constabulary, HMIC, 2009) se positionna en faveur d'une réforme du maintien de l'ordre public et informa que l'usage de tactiques militaires brutales, comme la « nasse » (choix tactique du MPS pour contrôler les manifestations publiques, consistant à encercler étroitement et sans distinction un grand nombre de manifestants pendant des heures), concourrait à susciter de la méfiance vis-à-vis de la police.

21Les médias montrèrent un regain d'intérêt pour l'affaire en avril 2010 lors de l'anniversaire de la mort de Tomlinson. Dans une entrevue exclusive accordée au *Guardian* en mars 2010, l'ex-épouse de Ian Tomlinson, Julia Tomlinson, exprima sa frustration face à la lenteur de l'enquête du CPS et fit part de ses soupçons quant à une volonté de « dissimulation » de certains éléments. Par la suite, *The Guardian* publia une lettre signée par un représentant de la famille Tomlinson, des politiciens, des défenseurs des libertés civiles, des syndicalistes et des universitaires. La lettre remettait en question la crédibilité publique du CPS et demandait que ce dernier tente des poursuites ou explique ce qui s'était réellement déroulé (*The Guardian*, 1<sup>er</sup> avril 2010).

22L'archétype de l'erreur judiciaire en matière de maintien de l'ordre public – le décès de Blair Peach – resurgit inopinément dans les gros titres de la presse. Le 23 avril 1979, Peach décède lors d'une manifestation antinazie à Southall (Londres) à la suite, semble-t-il, de blessures subies lors d'un affrontement avec un policier du *Special Patrol Group* (SPG). Après la mort de Ian Tomlinson, *The Guardian* et *Panorama* de la BBC aidèrent Celia Stubbs, la conjointe de Peach, à lancer une campagne pour que le rapport interne du MPS, supprimé par le coroner lors de la première enquête, soit publié. Le rapport fut finalement publié le 27 avril 2010. Ce rapport apporta la confirmation qu'un policier du SPG, resté anonyme, avait frappé Blair Peach et que d'autres policiers avaient menti pour le couvrir. En réponse à la publication du rapport de 2010, le CPS déclara qu'il était peu probable que de nouveaux éléments probants voient le jour et lui permettent de reconsidérer la possibilité d'intenter une poursuite. Sir Paul Stephenson, alors commissaire au

5 Sir Paul Stephenson a démissionné de son poste de commissaire au MPS en juillet 2011 à la suite de (...)

23MPS5, présenta des excuses officielles à la famille de Blair Peach. Les affaires Tomlinson et Peach engendrèrent de vifs débats « avant-après » dans la presse sur ce qui avait changé ou non dans la manière du MPS de maintenir l'ordre lors de manifestations. Comme le mentionna un éditorial du *Guardian* : « Les parallèles entre le décès de Ian Tomlinson, spectateur des manifestations du G20, et celui de M. Peach ne sont pas exacts. Mais ils sont assez proches pour être inquiétants » (*The Guardian*, 28 avril 2010, p. 32). Une série d'articles rapportèrent qu'aujourd'hui, comme à l'époque, il s'avérerait impossible d'intenter des poursuites criminelles contre des agents de police dont l'usage de la violence avait entraîné la mort ou provoqué de graves blessures à un membre du public.

24Enfin, en juillet 2010, le D<sup>r</sup> Patel, médecin légiste au ministère de l'Intérieur, qui avait conclu après examen que Tomlinson était décédé d'une crise cardiaque, comparu devant un comité disciplinaire de l'Ordre des médecins (*General Medical Council*, GMC). Il a été convoqué pour répondre aux accusations d'incompétence professionnelle dont il fit l'objet à la suite de la réalisation de quatre autres autopsies. Une autre révélation mentionna que des mesures disciplinaires avaient également été prises contre le médecin légiste par le GMC en 1999 pour son implication dans une autre affaire de décès controversé lors d'une garde à vue.

25L'important pour notre analyse est que la structure inférentielle de la « violence policière » se trouve associée, au cours de cette période, à une « culture institutionnelle » de « dissimulation et d'impunité » dans les cas de bavures policières. La « violence policière » n'est plus qu'une référence médiatique parmi de nombreuses autres formant la cause officielle du décès de Ian Tomlinson. Les médias se concentrent sur d'autres éléments et portent un regard critique sur toute une série d'institutions relatives à la justice pénale qui furent responsables soit d'avoir généré le problème, soit d'avoir failli à le résoudre. En outre, une nouvelle structure inférentielle plus incriminante se forme autour de la notion plus large d'« échec institutionnel » ; elle fut vivement et douloureusement exprimée par la famille Tomlinson et reprise par les médias : « Ça n'est pas la justice ! ».

## « Aucune perspective de condamnation ne peut être envisagée » : la décision du CPS concernant l'affaire Ian Tomlinson

26Le 23 juillet 2010, Keir Starmer, procureur général (*Director of Public Prosecutions*, DPP), confirma que Ian Tomlinson n'avait en aucun cas menacé les agents de police ayant croisé sa route le 1<sup>er</sup> avril 2009. Son innocence fut confirmée de façon officielle. Starmer prouva que l'agent mis en question avait fait un usage disproportionné et injustifié de la force. Les chefs d'accusations furent les suivants : homicide involontaire, voies de fait ou voies de fait causant des lésions corporelles et faute professionnelle. Il expliqua par ailleurs que le « conflit » opposant les médecins légistes sur la cause du décès de Tomlinson était à l'origine de la lenteur de l'enquête (Starmer, *Sky News*, 22 juillet 2010). Selon le D<sup>r</sup> Patel, M. Tomlinson est décédé de « mort naturelle » à la suite d'une crise cardiaque. Cependant, les légistes ayant effectué les deux autopsies suivantes ont conclu qu'il était décédé des suites d'une hémorragie interne provoquée par un coup reçu à l'abdomen. Par conséquent, le CPS ne pouvait être en mesure de prouver hors de tout doute raisonnable l'existence d'un lien de causalité entre le décès de Tomlinson et l'agression présumée à son encontre. Ce dernier conclut qu'« aucune perspective de condamnation » pour homicide involontaire ou voies de fait causant des lésions corporelles ne pouvait être envisagée. Une accusation de voies de fait, sans préjudice corporel, a également été écartée en raison du délai de six mois dépassé ; et la faute professionnelle n'a pas été retenue par le CPS en raison de précédents juridiques. L'IPCC a immédiatement déclaré qu'il allait maintenant rendre son rapport final et le déposer au coroner pour qu'une enquête puisse être préparée. Lors d'une conférence de presse, la famille Tomlinson et leur avocat ont déclaré que, compte

tenu de l'ampleur des défaillances institutionnelles, aucune recherche sérieuse de justice ne pourrait être envisagée dans cette affaire. Selon eux, la décision du CPS de ne pas porter d'accusations contre l'agent du TSG impliqué est une tentative pour « étouffer » l'affaire. Dans le *London Evening Standard* de ce soir-là, la famille dirigea sa colère et sa frustration non seulement contre l'agent qui avait frappé Ian Tomlinson, mais aussi contre le MPS, le DPP, le CPS et l'IPCC :

Après 16 mois durant lesquels nous avons vécu un enfer, nous n'avons rien obtenu. Pas d'inculpation, pas de réponse et nous devons retourner chez nous sans notre père. C'est scandaleux et une honte absolue. C'est scandaleux. Nous avons l'impression que l'enquête n'a pas été pleinement menée depuis le début. C'est une grande tentative de dissimulation. Il vient juste d'admettre à la télé qu'un flic avait agressé notre père. Mais il n'a rien fait. Il est le responsable, pourquoi ne l'a-t-il pas inculpé ? Ils ont fait traîner les choses aussi longtemps qu'ils le pouvaient, de sorte à ne plus avoir assez de temps pour maintenir les chefs d'accusation. Les retards sont totalement inacceptables ; toute cette enquête est une tentative de dissimulation depuis le début. Ils n'ont jamais eu l'intention de tenir un policier responsable de ce qui est arrivé à mon père. (Paul King, *London Evening Standard*, 22 juillet 2010)

27 Alors que la conférence de presse était en train de se terminer, un membre en colère de la famille Tomlinson a crié aux journalistes rassemblés : « *Pourquoi ne [l'agent de police] nommez-vous pas et ne lui faites pas honte, pourquoi ne révélez-vous pas qu'il est vraiment dans les journaux ?* ». Le même jour, la colère de la famille s'est à nouveau exprimée lors d'une manifestation devant le New Scotland Yard.

28 La colère de la famille Tomlinson a immédiatement été retransmise dans les bulletins d'information et sur les sites web des journaux. L'information fut replacée dans son contexte grâce à la rediffusion de vidéos montrant les forces de l'ordre lors de la tenue du G20, et plus particulièrement la rencontre fortuite de Tomlinson avec le policier du TSG. Trois informations de dernière heure se propagèrent à cette période. Tout d'abord, il fut révélé que le D<sup>r</sup> Patel, un an après avoir effectué l'autopsie initiale, avait revu ses conclusions. Cela signifiait que les deux légistes suivants s'étaient appuyés sur des « faits » inexacts pour réaliser leur autopsie, faussant ainsi le processus d'enquête. Ensuite, il s'est avéré que le policier qui a frappé Tomlinson, l'agent Simon Harwood, avait déjà fait l'objet de deux enquêtes en raison de son comportement agressif douteux. Enfin, l'un des autres médecins légistes impliqués dans l'affaire, Nat Cary, a remis en cause la décision du CPS d'abandonner l'accusation pour coups et blessures. La structure inférentielle des médias s'était cristallisée autour d'un « échec institutionnel » systémique et impliquant plusieurs institutions – une défaillance de la « justice » – et donna explicitement le ton aux interprétations médiatiques de l'affaire Tomlinson, les jours suivants.

### « Échec institutionnel » et « dissimulation institutionnelle » : analyse du verdict dans les éditoriaux

29 Tous les journaux constituant notre échantillon rapportèrent la décision du CPS. Cette dernière a été relatée en une du *Guardian*, du *Times* et du *Daily Telegraph*, du *London Evening Standard* et du *Metro* (l'un des nombreux journaux distribués « gratuitement » à Londres), et fut rapportée dans les pages intérieures de l'*Independent*, du *Sun*, du *Daily Mirror* et du *Daily Express*. Cinq journaux (*The Guardian*, *The Times*, *The Daily Telegraph*, *The Independent* et *The London Evening Standard*) y accordèrent une double page illustrée et détaillée. Les titres des différents journaux concordaient remarquablement, un consensus clair entre les tabloïds et les journaux grand format, les journaux de gauche et ceux de droite avait été adopté. Le principal registre émotionnel qui en ressort est celui de l'indignation morale exprimée par la « colère » de la famille Tomlinson et « l'offense » qui lui a été faite. La structure inférentielle établie autour de « l'échec institutionnel » fut associée aux allégations de la famille selon lesquelles la « tentative de dissimulation » serait la cause principale expliquant l'erreur du CPS à ne pas intenter d'actions en justice. Le policier a en effet été « acquitté » et échappa à la justice :

« Colère familiale suite à l'abandon des poursuites dans l'affaire Tomlinson : la famille crie à la tentative de dissimulation alors que le CPS rejette la demande d'accusation d'homicide involontaire » (*The Guardian*, 23 juillet 2010).

« Indignation suite à l'échec d'accusation contre un agent du maintien de l'ordre lors de la tenue du G20 ; le CPS ignore les demandes d'accusation d'homicide involontaire contre le policier » (*The Times*, 23 juillet 2010).

« Un agent de police tiré d'affaire malgré un décès à la manifestation du G20 : « tentative de dissimulation » malgré un décès » (*Daily Telegraph*, 23 juillet 2010).

« Acquittement du policier provoquant la mort au G20 » (*Metro*, 23 juillet 2010).

« Colère de la famille après que le policier échappe aux accusations pénales mal- gré un décès » (*Daily Express*, 23 juillet 2010, p. 22).

« Tentative de dissimulation : colère après que le flic provoquant la mort au G20 échappe aux accusations pénales : les proches de la victime réclament une enquête » (*Daily Mirror*, 23 juillet 2010, p. 11).

« Accusation de tentative de dissimulation à la suite du décès à la manifestation du G20 : colère après la décision de ne pas condamner le policier qui a frappé le vendeur de journaux » (*Daily Mail*, 23 juillet 2010, p. 12).

« Un flic crapuleux « acquitté » suite au décès de la manifestation du G20 » (*The Sun*, 23 juillet 2010, p. 37).

« La famille dénonce une tentative de dissimulation alors qu'un policier échappe aux accusations d'homicide dont il faisait l'objet suite au décès d'un manifestant du G20 » (*The Independent*, 23 juillet 2010, p. 8).

30 En plus de cette importante couverture médiatique, cinq journaux consacèrent des éditoriaux à l'affaire. En raison de sa parution en soirée, le *London Evening Standard* a pu publier son éditorial le jour même du verdict (jeudi 22 juillet 2010). *The Guardian*, *The Times* et le *Daily Mail* ont dû attendre le lendemain matin pour publier leur éditorial (vendredi 23 juillet 2010) et le *Daily Telegraph* publia le sien dans l'édition du samedi 24 juillet. C'est dans les éditoriaux consacrés au verdict du CPS que, à notre avis, la politique médiatique collective d'indignation s'exprime le plus clairement. La situation mérite d'être précisée avant que nous nous penchions sur les éditoriaux en question.

31 Le *Daily Mail* est sans doute le journal britannique le plus populaire. À tendance politique centre-droite, il soutient les « valeurs traditionnelles », alors que *The Guardian* reste un journal libéral de gauche. *The Times* et le *Daily Telegraph* sont des journaux à large diffusion qui adoptent respectivement des positions politiques de centre-droite et de droite. Le *London Evening Standard*, quant à lui, ne revendique aucune allégeance politique. Les cinq journaux représentent donc une série d'orientations politiques et commerciales divergentes. Comme les éditoriaux rapportent les « points de vue personnels » et « l'opinion » des journaux et sont construits dans le but explicite de façonner l'opinion publique, c'est là que les grandes lignes et les différences idéologiques ont tendance à être le plus marquées (Hall *et al.*, 1978 ; van Dijk, 1996). Ce qui nous a le plus frappé dans les éditoriaux relatant la décision du CPS, ce n'est pas tant que les journaux ont considéré la question comme importante mais surtout qu'ils ont respectivement donné leur opinion sur la décision du CPS de ne pas engager de poursuites.

32 C'est le *London Evening Standard* (22 juillet 2010, p. 14) qui publia, le soir du 22 juillet 2010, le premier éditorial sur la question. Le journal trouva « incroyable qu'un homme puisse mourir dans la rue, après avoir apparemment été frappé et poussé par un policier, sans que personne n'ait à rendre de comptes ». Il jugea également inacceptable que le CPS ait mis autant de temps à remettre sa décision. À partir de l'affaire Tomlinson, l'éditorial signala un problème beaucoup plus vaste : « les tactiques policières éloignent le public de la police ». L'utilisation continue de la « nasse » – malgré un rapport officiel condamnant cette tactique –, l'approche « machiste » de la formation policière et le manque de supervision ont été jugés très préoccupants. L'éditorial conclut que malgré l'engagement du MPS à réduire l'utilisation de la « nasse », les faits de violence policière se poursuivaient « en toute impunité ».

33 L'éditorial du *Guardian* (23 juillet 2010, p. 26) admit que le travail de la police était dans l'ensemble bon plutôt que l'inverse. Il considéra, néanmoins, le décès de Ian Tomlinson, comme une « atteinte nationale » et l'absence de poursuites par le CPS comme scandaleuse au vu de la « preuve évidente du décès d'un homme après avoir été frappé et violemment bousculé par un agent de police ». Le MPS ne pouvait expliquer ce décès, contrairement à celui de Jean Charles de Menezes, étant donné l'existence d'une preuve visuelle irréfutable. L'absence de poursuites devait être justifiée. L'éditorial reconnut que, pour le CPS, l'affaire avait été compromise à la fois par l'approche mesurée de l'IPCC et par « l'autopsie bâclée » d'un légiste discrédité au niveau professionnel. Pour *The Guardian*, la « longue et déshonorante tradition » du refus du CPS d'intenter des poursuites dans les affaires impliquant des agents de police montre la défaillance de l'institution à ne pas tenir la police pour responsable comme cela devrait être le cas. Le fait que le CPS n'ait pas insisté pour que l'agression de Ian Tomlinson soit jugée devant un tribunal est extrêmement sérieux puisqu'il renforce « le sentiment d'impunité des services de police britanniques » :

Cela était évident à la suite des événements liés au décès de l'enseignant et militant Blair Peach, il y a plus de 30 ans ; de ceux liés à la fusillade de Jean Charles de Menezes en 2005, pour lesquels personne n'a été poursuivi ; et cela est aussi évident suite au décès de Ian Tomlinson... le sentiment d'impunité est le même. Cela a toujours été inacceptable. Aujourd'hui, c'est insoutenable (*The Guardian*, 23 juillet 2010, p. 26).

34 D'après cet éditorial, deux controverses sont à signaler : « Tout d'abord, la preuve évidente du décès d'un homme après avoir été frappé et violemment bousculé par un agent de police ; et ensuite, la décision de ne pas engager de poursuites » (*Ibid.*). Malgré des preuves visuelles, les enquêtes visant la police sont moins rigoureuses que celles menées à l'encontre des citoyens. Une autopsie bâclée, exécutée par un médecin légiste accusé d'incompétence professionnelle, et une enquête lente mal dirigée par l'IPCC navrèrent la famille Tomlinson.

35L'éditorial du *DailyMail*(23 juillet 2010, p. 14) fut plus court, mais souleva des points similaires. Conformément à la position du journal, favorable « aux forces de l'ordre », l'éditorial mit d'abord l'accent sur le fait que « les hommes et les femmes des forces de police britanniques constituaient une mince ligne bleue entre une population en sécurité et les forces de l'anarchie sociale ». Par conséquent, il est, selon lui, d'autant plus important que la police respecte la loi. Compte tenu de la preuve visuelle, la décision du CPS de ne pas intenter de poursuites fut jugée comme inacceptable. Les raisons avancées – preuves médicales contradictoires – sont insuffisantes, puisque, selon le *DailyMail*, les désaccords entre médecins sont monnaie courante et n'empêchent pas d'autres affaires d'être jugées. Enfin, « la tentative de dissimulation » de l'affaire desservit la « grande majorité des agents de police qui font preuve de décence et qui méritent mieux ». Aucune allusion à Tomlinson ou à la frustration de sa famille ne fut mentionnée. L'éditorial se concentra plutôt sur des questions d'intégrité institutionnelle mises au jour par un processus décisionnel imparfait.

36Le *Times*(23 juillet 2010, p. 2) qualifia la décision du CPS de « honteuse » et résuma les conclusions du rapport du CPS comme suit :

Premièrement, il conclut que M. Tomlinson est décédé suite à l'agression d'un policier. Deuxièmement, cet agent a été facilement identifié. Troisièmement, il conclut qu'aucune accusation ne peut être portée. Il est difficile, et c'est le moins qu'on puisse dire, de rendre cohérentes ces déclarations. (The Times, 23 juillet 2010, p. 2)

37Tout comme le *DailyMail*et le *Guardian*, le *Times* estima que les preuves médicales contradictoires ne justifiaient pas l'abandon de poursuites, et que, même si les allégations d'incompétence contre le D'Patel n'avaient aucun lien avec l'affaire, l'ensemble des preuves aurait dû être confié à un jury. Plus important encore, le temps imparti à l'enquête a été si long qu'il fut même impossible de porter une accusation de voies de fait. L'agression de M. Tomlinson n'est pas un incident isolé, regrettable et unique. Elle est le résultat inévitable de l'échec systématique du maintien de l'ordre et de la fonction première de la police qui consiste à protéger le public. Alors que chacun des policiers – en particulier ceux affiliés au TSG – porte de lourdes responsabilités, c'est au tour des officiers supérieurs de la police métropolitaine de prendre les leur. (The Times, 23 juillet 2010, p. 2).

38L'éditorial souligna que la grande majorité des policiers présents aux manifestations du G20 étaient non-violents :

Beaucoup d'entre eux n'avaient que peu ou pas d'expérience en maintien de l'ordre. Il est vraiment regrettable, pour le maintien des bonnes relations entre le public et la police, que ce soit leur première expérience. (The Times, 23 juillet 2010, p. 2).

39Le décès de Tomlinson est le résultat d'un « échec institutionnel ». « Dans des affaires d'un intérêt public aussi important, la justice doit non seulement être rendue, mais elle doit également être perçue comme telle. Cela ne ressemble pas à la justice, et ce n'est pas ainsi qu'elle doit être perçue ».

L'éditorial du *DailyTelegraph*(samedi 24 juillet 2010, p. 23) aborda l'affaire Tomlinson en même temps qu'une série d'autres questions nationales concernant la police. C'est le seul éditorial à nommer le policier qui a frappé Ian Tomlinson, l'agent Simon Harwood, et à relever qu'il avait déjà été accusé de violence. Déçu, mais pas surpris, le *Telegraph* déclara que « l'épisode Tomlinson – avec ses soupçons de brutalité et de dissimulation – est le genre d'événement que nous sommes venus à envisager de la part de la police qui se comporte souvent comme si elle était au-dessus des lois ».

40Dans ces cinq éditoriaux, nous avons identifié un certain nombre de sujets communs. Tous font le même constat – quoique par des voies légèrement différentes – sur le maintien de l'ordre en Grande-Bretagne, l'enquête de l'IPCC, le rôle du médecin légiste, la décision du CPS de ne pas poursuivre le policier filmé en train de frapper Ian Tomlinson avant sa chute et son décès, la question de la violence policière et les conséquences de tout cela sur la responsabilité institutionnelle et la « justice » :

41(1) Les raisons invoquées par le CPS de ne pas porter d'accusations – preuves médicales contradictoires – sont contestables sur le plan juridique.

42(2) L'IPCC et le CPS ont mis trop de temps à prendre leur décision.

43(3) Le MPS favorise et entretient une « culture de l'impunité » en ne poursuivant pas ses agents.

44(4) L'affaire Tomlinson est un exemple typique « d'échec institutionnel » impliquant le MPS, le CPS et l'IPCC.

45(5) « L'échec institutionnel » a un impact négatif sur les relations entre la police et le public.

46La parution de ces éditoriaux en plus des nouvelles et des articles de fond renforcent et améliorent la structure inférentielle développée depuis la diffusion publique des images de l'agression de Tomlinson. Aujourd'hui, la structure inférentielle principale s'est étendue au-delà du MPS pour inclure le CPS et l'IPCC. L'histoire de Tomlinson s'est peu à peu transformée en reportage d'actualité. Mais il ne s'agissait pas seulement de l'affaire Tomlinson. Il s'agissait d'un scandale médiatique collectif face à l'impunité des agents de police et à l'inefficacité des structures de contrôle en charge d'assurer la protection et la justice du public.

47Le sentiment fondamental d'injustice et l'incapacité à tourner la page ont provoqué une série de retombées au niveau institutionnel. Premièrement, l'affaire Tomlinson est devenue une affaire officiellement politique. Le ministre de la Justice, Dominic Grieve, a admis au cours d'une discussion parlementaire organisée en urgence sur l'affaire :

Il est profondément décevant qu'un désaccord sur des preuves factuelles puisse avoir lieu dans ce genre d'affaires. Comme je l'ai déjà mentionné, toute personne ayant visionné la vidéo ne peut que se sentir concernée et préoccupée par l'affaire.

Je suis aujourd'hui extrêmement mécontent, comme tout le monde ici j'en suis certain, de la situation dans laquelle nous nous trouvons et du manque important de clarté dans l'affaire. (BBC News, 26 juillet 2010)

48Le 27 juillet 2010, une motion demandant la nomination d'un expert médico-légal et l'obtention d'un financement public permettant à la famille de Ian Tomlinson d'être juridiquement représentée, fut présentée au Parlement. Première victoire importante pour la famille Tomlinson qui reçut confirmation que l'enquête serait présidée par un juge expérimenté et non par un expert de la ville de Londres. Le juge Peter Thornton fut nommé légiste adjoint de l'affaire en novembre 2010.

49En novembre 2010, l'IPCC annonça que l'agent ferait l'objet d'une enquête disciplinaire. Le préfet de police de Londres, Deborah Glass, reconnut que le journalisme citoyen avait fondamentalement contribué à la décision de poursuivre l'enquête, et expliqua qu'« à partir du moment où la vidéo fut diffusée de par le monde en avril 2009, un fort sentiment collectif se fit ressentir pour que le policier vu en train de frapper Ian Tomlinson réponde de ses actes » (*Channel4News*, 29 novembre 2010).

50Enfin, l'affaire Tomlinson fournit un prétexte aux médias pour couvrir l'enquête du GMC sur le D'Patel. En septembre 2010, le D'Patel fut suspendu après avoir été reconnu coupable de faute professionnelle dans trois autres examens médico-légaux. En mars 2011, le jury disciplinaire du GMC jugea « les aptitudes de Patel à exercer réduites » en raison de ses prises de décisions déficientes, de la falsification de ses qualifications et de son incapacité à réparer ses erreurs professionnelles (*BBCNews*, 17 mars 2011). Les médias virent dans la décision du GMC la présence d'autres failles institutionnelles situées au niveau des compétences du ministère de l'Intérieur et de la police municipale de Londres à reconnaître le D'Patel comme médecin légiste officiel.

51À chaque nouveau rebondissement de l'affaire Tomlinson, la structure inférentielle fondée sur l'échec institutionnel systémique se confirma et se renforça, et la méfiance des journalistes à l'égard de ceux qui possèdent et exercent le pouvoir sembla simultanément validée et amplifiée par l'ensemble du système de justice pénale.

## Conclusion

52Le 3 mai 2011, l'enquête conclut que le policier était responsable du décès de Ian Tomlinson lors des manifestations du G20, en avril 2009. Reportée quotidiennement sur des blogs en direct, ce fut la première enquête rendue accessible en « temps réel » à des millions de spectateurs. L'enquête Tomlinson représente une étape importante dans l'intermédiation de la justice (Greer et McLaughlin, 2011a). Le verdict d'homicide obligea le DPP, Keir Starmer, à reconsidérer sa décision initiale de ne pas poursuivre le policier Simon Harwood. Le 24 mai 2011, le DPP annonça que Harwood serait désormais poursuivi pour homicide involontaire. L'ouverture du procès fut fixée au 13 juin 2012. La famille Tomlinson déclara :

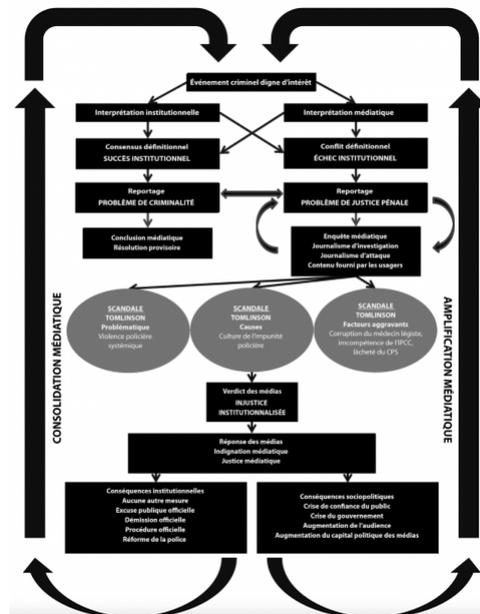
Nous saluons la décision prise aujourd'hui d'accuser l'agent d'homicide involontaire. Nous pensons que c'est la bonne décision. Nous avons toujours voulu rendre justice à Ian et montrer que les policiers ne sont pas au-dessus des lois. (Site web de la campagne Tomlinson, disponible en ligne à l'adresse [www.iantomlinsonfamilycampaign.org.uk/](http://www.iantomlinsonfamilycampaign.org.uk/))

53Immédiatement après le décès de Ian Tomlinson en avril 2009, les médias orientèrent leur discours sur la « violence policière » – et les activités d'un policier véreux non identifié – puis la structure inférentielle évolua vers des problèmes à caractère systémique – la façon dont la police du MPS intervient. C'est surtout la vision médiatique de la gestion du G20 comme exemple type d'« échec institutionnel » qui a délégitimé le « récit officiel » du MPS et qui justifia toute la série d'enquêtes et de rapports politiques qui s'ensuivirent. Au fur et à mesure du déroulement de l'affaire entre 2009 et 2010, les accusations de « défaillance institutionnelle » se sont propagées au-delà du MPS. La question de la « violence policière » au G20 a conservé sa priorité dans le discours médiatique, mais elle fait dorénavant partie d'une structure inférentielle plus large et plus incriminante qui remet en question l'intégrité, la compétence et la crédibilité d'un réseau d'institutions. Cette structure inférentielle s'est sans cesse développée pour questionner la capacité de l'IPCC à mener une enquête transparente, la capacité du CPS à rendre la justice et, en fin de compte, la capacité de l'État à obliger ses représentants à rendre des comptes. C'est l'acharnement de la presse nationale britannique et de la presse londonienne à couvrir ce scandale intermédialisé qui a maintenu l'affaire Tomlinson à la une. Mais par la suite, le cumul et l'amplification d'éléments liés à l'affaire développés dans les journaux et, en particulier, la dissémination collective d'un « discours d'opinion » dans les éditoriaux clés, illustrèrent clairement comment la méfiance et l'opposition des journalistes à l'égard du pouvoir institutionnel devinrent une véritable politique médiatique d'indignation.

54 La tenue du sommet du G20 et le décès de Ian Tomlinson compliquèrent le maintien de l'ordre public dans la capitale. Après le G20, Scotland Yard fit de réels efforts pour modifier ses stratégies de maintien de l'ordre public et en donna la preuve lors du Camp Action Climat en août 2009. Le MPS rencontra les organisateurs et utilisa les médias sociaux pour communiquer et négocier avec les manifestants. Cette « tentative de séduction » post-G20 s'est étendue aux journalistes, et les représentants de la police ont tenu à souligner que leur rôle était de faciliter et non de réprimer les manifestations pacifiques (Lewis, 2009). L'événement s'est déroulé sans confrontation violente. Le maintien de l'ordre du G20 refit surface en décembre 2010 suite aux manifestations d'étudiants à Londres contre l'augmentation des frais de scolarité. La presse libérale accusa alors le MPS d'avoir employé des tactiques musclées, dont la « nasse » et les coups de matraque, qui provoquèrent plus de 100 dépôts de plainte auprès de l'IPCC (IPCC 2010b). La presse conservatrice, quant à elle, critiqua le MPS pour ne pas avoir réussi à empêcher les manifestants de s'en prendre à une voiture transportant le Prince Charles et la Duchesse de Cornwall. Dans tous les cas, le MPS fut une fois de plus critiqué et accusé de ne pas avoir réussi à contrôler et maintenir l'ordre public. Les médias confirmèrent que Sir Paul Stephenson, commissaire du MPS, présenta sa démission à la suite de ces événements. En mars 2011, après que des militants se heurtèrent à la police antiémeute à Trafalgar Square, à Londres, lors du rassemblement contre les réductions des dépenses gouvernementales – qui se déroula suite au Congrès des syndicats (*TradesUnionCongress*, TUC) –, la police fut critiquée pour n'avoir pas pu empêcher les manifestants de « s'attaquer » aux commerces. Le G20 et l'affaire Tomlinson étaient clairement encore d'actualité. Bob Broadhurst, le commandant du MPS responsable de l'ordre public au moment de la manifestation, a confirmé que la tactique de la « nasse » restait la seule option pour contenir une minorité d'individus violents parmi des manifestants respectueux des lois. Il expliqua que lorsque cela se produisait, la police « prenait le risque d'être poursuivie en justice le lendemain par ceux qu'elle a tenté de contenir et d'être accusée par les médias d'utiliser des tactiques autoritaires » (*Channel4News*, dimanche 27 mars 2011). Les répercussions des tactiques de maintien de l'ordre employées lors du G20 ont été mentionnées dans les analyses du comportement initial du MPS adopté lors des émeutes de l'été 2011 : « perdre en semblant perdre ».

55 Tout au long de l'affaire Tomlinson, la presse s'est indignée et s'est mobilisée collectivement pour identifier et condamner l'injustice en pointant du doigt les défaillances systémiques d'un réseau d'institutions de justice pénale. Pour nous, cette affaire offre un aperçu empirique de l'évolution des relations contemporaines entre la presse britannique et le pouvoir institutionnel. Elle est le paradigme d'une forme politiquement ambitieuse de journalisme d'attaque, dont la portée s'étend au-delà du système de justice pénale. La politique médiatique d'indignation implique que les médias vérifient et recherchent inlassablement les preuves de « défaillance » et de « dissimulation » dans toute institution financée par des fonds publics. Les services sociaux, le système éducatif, les systèmes de santé et de protection sociale ont tous été à l'origine de tels scandales. L'intérêt porté à l'échec institutionnel crée une « spirale médiatique d'amplification du scandale » puisqu'une défaillance est reliée à une autre et se consolide avec la suivante. La figure 1 illustre le fonctionnement de la spirale d'amplification des scandales, dans le cas présent de violence policière. La spirale d'amplification du scandale crée un effet d'essaimage. Les agences de presse rivalisent pour détenir et diffuser en exclusivité le scandale le plus important, lequel se soldera idéalement par des excuses publiques, des démissions à haut niveau, des réformes politiques radicales ou des poursuites pénales. Quelle que soit l'explication officielle, un processus de dénonciation, d'humiliation et de « procès médiatique » s'engage et prend la forme rituelle d'une punition publique. Une fois le scandale « nommé » et la « honte révélée », la fureur médiatique se déclenche sérieusement, alimentée par un appétit public apparemment insatiable. Les scandales médiatisés sur une myriade de plateformes numériques laissent une empreinte indélébile sur le web. Les scandales contemporains ne meurent jamais : ils peuvent être ressuscités et recyclés d'un simple clic. Le récent scandale de piratage téléphonique montre clairement que la coopération entre les journalistes et les institutions puissantes peut être mutuellement bénéfique, mais aussi destructrice. Dans un contexte de méfiance politique, de diminution du lectorat, de cynisme public et d'un respect de plus en plus faible de l'autorité, aucune institution ne peut tenir pour acquis le soutien de la presse.

56 La politique médiatique d'indignation et la spirale d'amplification du scandale qu'elle engendre défient toute classification normative au sens propre du terme. Révéler des scandales liés à l'inconduite institutionnelle et à l'abus de pouvoir est la raison d'être du journalisme d'investigation dans les démocraties libérales. Cependant, une dégradation de la confiance en l'autorité institutionnelle, qu'elle soit le résultat des tendances actuelles de l'information, peut avoir des conséquences radicales (Castells, 2009). Les informations disponibles sur la manière dont les institutions publiques et les personnes qui y travaillent exercent leurs fonctions influencent notre vision quant à leur intégrité, leur compétence et leur crédibilité. Lorsque des fonctionnaires et des institutions publiques sont à maintes reprises « dénoncés » de manière sensationnelle comme étant incompétents ou corrompus, et qu'ils ne respectent pas les normes et les valeurs qu'ils sont censés défendre et encourager chez les autres, la confiance du public s'en trouve affectée. Puisque la légitimité institutionnelle découle en partie de la croyance du public en un système juste, honnête et efficace, la perte de cette confiance affaiblit la légitimité même de l'institution (Hough et Roberts, 2011 ; Tyler, 2006). Nous pensons que l'intérêt de la presse à l'égard des scandales et des défaillances, et l'émergence de la politique médiatique d'indignation est nécessaire et est encouragée par les transformations technologiques, culturelles et économiques d'un marché où l'information est disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Elle se fonde sur la « méfiance » politique et la croyance collective des médias selon laquelle « l'échec institutionnel » est au cœur d'une crise de gouvernance.



Agrandir Original (png, 144k)

Figure 1. La spirale d'amplification du scandale intermédiatisé

Haut de page

## Bibliographie

### Références bibliographiques

- BARNETT, S., (2002), 'Will a Crisis in Journalism Provoke a Crisis in Democracy', *Political Quarterly*, 73, 400-408.
- BRIGHTENI, A., (2007), 'Visibility : A Category for Social Sciences', *Current Sociology*, 55, 323-342.
- BRIGHTENI, A., (2010), *Visibility in Social Theory and Social Research*. Basingstoke : Palgrave Macmillan.
- BROMLEY, M., (1998), 'The "Tabloidizing" of Britain : "Quality" Newspapers in the 1990s', in M. Bromley and H. Stephenson, eds, *Sex Lies and Democracy : The Press and the Public*. London : Longman.
- CAMPUS, D., (2010), 'Mediatization and Personalization of Politics in Italy and France The Cases of Berlusconi and Sarkozy', *International Journal of Press/Politics*, 15, 219-235.

- CAPELLA, J. and JAMIESON, K. H., (1997), *The Spiral of Cynicism: The Press and the Public Good*. New York : Oxford.
- CASTELLS, M., (2009), *Communication Power*. Oxford : Oxford University Press.
- CHOULIARAKI, L., (2008), 'The Symbolic Power of Transnational Media : Managing the Visibility of Suffering', *Global Media and Communication*, 4, 329-351.
- DAVIS, A., (2002), *Public Relations Democracy : Public Relations, Politics, and the Mass Media in Britain*. Manchester : New York, Palgrave.
- ERICSON, R. V. and Stehr, N., (2000), *Governing Modern Societies*. Toronto : University of Toronto Press.
- FOWLER, R., (1991), *Language in the News : Discourse and Ideology in the British Press*. London and New York : Routledge.
- FRANKLIN, B., (1997), *News and News Media*. London and New York : Arnold.
- FUKUYAMA, F., (2006), *The End of History and the Last Man*, 1st Free Press trade paperback edition. New York : Free Press.
- GAMBETTA, D., (1988), *Trust : Making and Breaking Cooperative Relations*. New York, NY, USA : B. Blackwell.
- GRABE, M. and KAMHAWI, R., (2006), 'Hard Wired for Negative News ? Gender Differences in Processing Broadcast News', *Communication Research*, 33, 346-369.
- GREENBERG, J., (2000), 'Opinion Discourse and Canadian Newspapers : The Case of the Chinese "Boat People"', *Canadian Journal of Communication*, 25, 517-537.
- GREER, C. and McLAUGHLIN, E., (2010), 'We Predict a Riot ? Public Order Policing, New Media Environments and the Rise of the Citizen Journalist', *British Journal of Criminology*, 50, 1041-1059.
- GREER, C. and McLAUGHLIN, E., (2011a), 'The Ian Tomlinson Inquest Was Justice Seen to be Done', *The Guardian*, 3 May 2011, available online at : <http://www.guardian.co.uk/commentisfree/2011/may/03/ian-tomlinson-inquest-live-blogging?INTCMP=SRCH>.
- GREER, C. and McLAUGHLIN, E., (2011b), 'Trial by Media : Policing, the News 24-7 News Mediasphere, and the Politics of Outrage', *Theoretical Criminology*, 15, 1-24.
- HALL, S., CRITCHER, C., JEFFERSON, T., CLARKE, J. and ROBERTS, B., (1978), *Policing the Crisis: Mugging, the State, and Law and Order*. London : Macmillan.
- HALLORAN, J. D., ELLIOTT, P. and MURDOCK, G., (1970), *Demonstrations and Communication: A Case Study*. Harmondsworth : Penguin.
- HMIC, (2009), *Adapting to Protest: Nurturing the British Model of Policing*. London : Her Majesty's Inspectorate of Constabulary.
- HOUGH, M. and ROBERTS, J., (2011), 'Public Knowledge and Opinion, Crime, and Criminal Justice', in M. Maguire, R. Morgan and R. Reiner, eds, *The Oxford Handbook of Criminology*, 5th ed. Oxford : Oxford University Press.
- IPCC, (2010a), *Annual Report and Statement of Accounts 2009/10*. London : Independent Police Complaints Commission.
- IPCC, (2010b), *IPCC Completes Assessment of Complaint by Jody McIntyre and Update on Number of Complaints Received Following Student Protests*. London : Independent Police Complaints Commission.
- Ipsos-MORI, (2009), 'Trust in People', Report No J36865/MCo/JGK, available online at : [www.ipsos-mori.com/researchpublications/researcharchive/poll.aspx?oItemId=2478](http://www.ipsos-mori.com/researchpublications/researcharchive/poll.aspx?oItemId=2478).
- KANE, J., (2001), *The Politics of Moral Capital*. Cambridge : Cambridge University Press.
- KARVONEN, L., (2010), *The Personalisation of Politics: A Study of Parliamentary Democracies*. Colchester : ECPR Press.
- KLINENBERG, E., (2005), 'Convergence : News Production in a Digital Age', *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 597, 48-64.
- LANG, G. E. and LANG, K., (1983), *The Battle for Public Opinion: The President, the Press, and the Polls during Watergate*. New York : Columbia University Press.
- LANG, K. and LANG, G., (1955), 'The Inferential Structure of Political Communications : A Study in Unwitting Bias', *Public Opinion Quarterly*, 19, 168-183.
- LEWIS, P., (2009), 'Met Police Turn on Charm ahead of Climate Protest', *The Guardian*, 18 August 2009.
- LIEBES, T. and BLUM-KULKA, S., (2004), 'It Takes Two to Blow a Whistle : Do Journalists Control the Outbreak of Scandal ?', *American Behavioural Scientist*, 47, 1153-1170.
- LIVINGSTONE, S. M. and MARKHAM, T., (2008), 'The Contribution of Media Consumption to Civic Participation', *British Journal of Sociology*, 59, 351-371.
- LLOYD, J., (2004), *What the Media Are Doing to our Politics*. London : Constable. LULL, J. and HINERMAN, S., (1997), *Media Scandals: Morality and Desire in the Popular Culture Marketplace*. Oxford : Polity.
- MARION, N. E., (2010), *The Politics of Disgrace: The Role of Political Scandal in American Politics*. Durham, NC : Carolina Academic Press.
- MARKOVA, I., GILLESPIE, A. and VALSINER, J., (2008), *Trust and Distrust: Socio-Cultural Perspectives*. New York : Information Age Publishing.
- MARR, A., (2004), *My Trade : A Short History of British Journalism*. London : Macmillan.
- MARTIN, G., (1967), 'Public Voices', in R. Hoggart, ed., *Your Sunday Paper*. London : University of London Press.
- MILNE, K., (2005), *Manufacturing Dissent: Single-Issue Protest, the Public and the Press*. London : Demos.
- MURDOCH, R., (2006), 'Newspapers will change, not die', *Worshipful Company of Stationers and Newspaper Makers Annual Livery Lecture*, London : Stationer's Hall.
- NEEDHAM, C., (2003), *Citizen-Consumers: New Labour's Marketplace Democracy*. London : Catalyst Forum.
- NORRIS, P., (2000), *A Virtuous Circle: Political Communications in Postindustrial Societies*. Cambridge, UK and New York, NY, USA : Cambridge University Press.
- ORGAD, S., (2008), 'Have You Seen Bloomberg ? : Satellite News Channels as Agents of the New Visibility', *Global Media and Communication*, 4, 301-327.
- POSTMAN, N., (1987), *Amusing Ourselves to Death: Public Discourse in the Age of Show Business*. London : Methuen London.
- POWER, M., (1999), *The Audit Society: Rituals of Verification*, 2nd ed. Oxford : Oxford University Press.
- RUSBRIDGER, A., (2008), 'Can Newspapers Survive and Serve the Public Interest ?' : Intelligence 2 : The World of Debate', available online at [www.intelligencesquared.com/talks/alan-rusbridger-on-the-future-of-newspapers](http://www.intelligencesquared.com/talks/alan-rusbridger-on-the-future-of-newspapers).
- SABATO, L., (1991), *Feeding Frenzy: How Attack Journalism Has Transformed American Politics*. New York : Free Press.
- SELDON, A., (2009), *Trust: How We Lost It and How to Get It Back*. London : Biteback. THOMPSON, J. B., (2000), *Political Scandal: Power and Visibility in the Media Age*. Cambridge, Malden, MA : Polity Press, Blackwell.
- THOMPSON, J. B., (2005), 'The New Visibility', Theory, *Culture & Society*, 22, 31-51. TUMBER, H., (1993), '"Selling Scandal" : Business and the Media', *Media, Culture & Society*, 15, 345-361.
- TUMBER, H., (2004), 'Scandal and Media in the United Kingdom : From Major to Blair', *American Behavioral Scientist*, 47, 1122-1137.

TYLER, T., (2006), 'Legitimacy and Legitimation', *Annual Review of Psychology*, 57, 375-400.

VAN DIJK, T., (1996), 'Opinions and Ideologies in Editorials, Second Draft', 4th International Symposium of Critical Discourse Analysis—Language, Social Life and Critical Thought, Athens.

VAN DIJK, T., (1998), 'Opinions and Ideologies in the Press', in A. Bell and P. Garrett, eds, *Approaches to Media Discourse*. Maiden, MA : Blackwell.

VASTERMAN, P., (2005), 'Media Hype : Self-Reinforcing News Waves, Journalism Standards and the Construction of Social Problems', *European Journal of Communication*, 20, 508-530.

Haut de page

## Notes

2 [N.D.T.] *The Thin Blue Line* (originaire du Royaume-Uni) est un emblème utilisé par les forces de l'ordre représentant le rôle de la police chargée de protéger les citoyens des criminels.

3 La base de données LexisNexis contient des lacunes importantes : les petits articles et, plus précisément, les commentaires et les éditoriaux ne sont pas toujours relevés par les moteurs de recherche de la base de données. Par ailleurs, LexisNexis n'inclut aucun graphique ou image, ou ne fournit aucune indication sur la mise en page. Bien que cette fonction en ligne soit un moyen supplémentaire de vérifier l'exhaustivité de notre ensemble de données, les journaux papier s'avèrent une ressource plus complète et donc plus fiable pour procéder à une analyse qualitative du contenu des journaux.

4 [N.D.T.] Nous employons ici la traduction française courante du terme anglais « kettling » (déclinaison verbale du substantif « bouilloire »), lequel désigne la pratique policière de confinement de groupes de manifestants.

5 Sir Paul Stephenson a démissionné de son poste de commissaire au MPS en juillet 2011 à la suite du scandale de piratage téléphonique qui provoqua la fermeture de *News of the World* le même mois. M. Stephenson fit l'objet de critiques publiques pour avoir engagé Neil Wallis, ancien cadre de *News of the World*— qui avait été interrogé par la police enquêtant sur le *hacking*— comme conseiller. Le prédécesseur de Stephenson, Sir Ian Blair, avait démissionné en octobre 2008 après un long « *procès médiatique* » (Greer et McLaughlin, 2011b). Le successeur de Stephenson, Sir Bernard Hogan-Howe, prit ses fonctions en septembre 2011. Au moment où nous écrivons ces lignes, il nous reste encore à découvrir le traitement que lui réserveront les médias britanniques.

Haut de page

## Table des illustrations

	<b>Légende</b>	<b>Image 1.</b> Tableau représentant l'intérêt médiatique porté à l'affaire Tomlinson entre le 1 <sup>er</sup> avril 2009 et le 24 juillet 2010.
	<b>URL (Uniform Resource Locator)</b>	<a href="http://journals.openedition.org/semen/docannexe/image/12003/img-1.png">http://journals.openedition.org/semen/docannexe/image/12003/img-1.png</a>
	<b>Fichier</b>	image/png, 98k
	<b>Légende</b>	<b>Figure 1.</b> La spirale d'amplification du scandale intermédiatisé
	<b>URL (Uniform Resource Locator)</b>	<a href="http://journals.openedition.org/semen/docannexe/image/12003/img-2.png">http://journals.openedition.org/semen/docannexe/image/12003/img-2.png</a>
	<b>Fichier</b>	image/png, 144k

Haut de page

## Pour citer cet article

### Référence électronique

Chris Greer [chris.greer@city.ac.uk](mailto:chris.greer@city.ac.uk) et Eugene McLaughlin, « « Ça n'est pas la justice » Ian Tomlinson, échec institutionnel et politique médiatique d'indignation », *Semen* [En ligne], 46 | 2019, mis en ligne le 17 décembre 2020, consulté le 01 décembre 2021. URL : <http://journals.openedition.org/semen/12003> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/semen.12003>

Haut de page

## Droits d'auteur

© Presses universitaires de Franche-Comté

Haut de page